

Publié dans Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique) 11, 141-155, 1986  
qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

## Pertinence et conversation

### 1. Analyse du discours et analyse conversationnelle

Il est d'usage, dans la tradition anglo-saxonne en tout cas, de faire une distinction entre deux types d'approches des faits conversationnels: d'un côté, on parlera d'analyse du discours pour qualifier les approches d'obédience structuraliste, de l'autre on parlera d'analyse conversationnelle pour désigner les approches centrées sur les mécanismes interactionnels. Par exemple, les analyses de la linguistique textuelle (van Dijk, Petöfi, Dressler, etc.) relèveraient de l'analyse du discours. A l'opposé, les travaux des ethnométhodologues sur la distribution des tours de parole (Sacks, Schegloff & Jefferson 1974), sur les activités préparatoires (Schegloff 1980) ou sur les répliques (Goffman 1981) relèveraient de l'analyse conversationnelle. En gros, la distinction entre ces deux approches (AD et AC pour analyse du discours et analyse conversationnelle) peut se représenter de la façon suivante:

(i) alors que AD envisage l'approche de la conversation en termes linguistiques (analyse en constituants, relations fonctionnelles entre ces constituants, détermination de règles de bonne formation discursive, règles d'interprétation, etc.), AC envisage la conversation sous l'angle interactionnel: la conversation n'est pas un objet linguistique, mais relève de la théorie de l'interaction, donc de la sociologie;

(ii) alors que AD envisage la conversation sous l'angle de sa structure (et donc de ses règles de production), AC envisage les faits conversationnels en termes de règles conversationnelles (règles présidant les tours de parole, règles gouvernant la réalisation des demandes, etc.);

(iii) alors que AD a pour objectif l'élaboration d'un modèle formel de la conversation (établissement de règles ou principes de composition et de règles d'interprétation), AC procède d'une stratégie inductive et empiriste: la description de micro-mécanismes interactionnels est prioritaire par rapport aux généralisations et aux formalisations;

(iv) alors que AD fait intervenir une analyse externe (on distingue soigneusement ce que fait l'analyste de ce que

font les locuteurs), AC implique une position interne de l'analyste: il s'agit de mettre en place des règles qui concernent les activités des sujets parlants plutôt que des règles relevant du modèle théorique élaboré par l'analyste;

(v) enfin, alors que la plupart des AD acceptent les principaux postulats de la théorie des actes de langage, AC refuse de prendre en compte ce cadre théorique, et donc de placer son centre d'intérêt sur les relations forme des énoncés - fonctions dans le discours.

Ces quelques traits distinctifs devraient permettre de choisir aisément l'option à adopter. Si l'on est un tenant de la théorie des actes de langage, on choisira AD. Si l'on est persuadé au contraire qu'il faut aborder la conversation sous l'angle des règles que posent progressivement les interactants, alors on choisira AC. Si l'on est intéressé par la modélisation des discours, on choisira AD. Si l'on a peur des généralisations hâtives, on choisira AC, etc. Ceci dit, le choix entre AD et AC est important, et ne peut en aucun cas se faire à partir de critères de goûts ou d'idéologie. Il faut encore motiver son choix, c'est-à-dire montrer en quoi une approche est préférable à une autre. C'est ce qu'a essayé de faire S. Levinson, dans le dernier chapitre de son ouvrage sur la pragmatique (Levinson 1983). Il choisit, ce qui n'est pas surprenant, AC. Son argument principal contre AD est le suivant: toute approche du type AD a les propriétés suivantes:

- (1) (i) Des unités d'actes (actes de langage ou interventions) sont réalisées dans la parole et appartiennent à un ensemble délimité.
- (ii) Les énoncés sont segmentables en unités, chacune correspondant à un acte de langage.
- (iii) Une fonction spécifiable, et si possible une procédure, va associer les unités-énoncés aux unités-actes et vice versa.
- (iv) Les séquences conversationnelles sont régies par un ensemble de règles d'enchaînement formulées en termes d'actes ou d'interventions. (Levinson 1983, 289; je traduis)

C'est évidemment (iii) qui pose problème pour le linguiste. Car il est bien clair que la théorie des actes de langage a échoué dans sa tentative d'élaborer une telle fonction associant énoncé (forme) et acte de langage (fonction). Les descriptions les plus avancées dans ce sens (Searle 1982, Gordon & Lakoff 1975, Anscombe 1980, Roulet 1980a et 1980b) montrent à quel point il est difficile de trouver une telle fonction. Si certains marqueurs semblent bien être spécialisés dans l'application d'une fonction pragmatique (s'il te plaît, pouvoir pour les requêtes) il n'en est pas de même pour les tournures syntaxiques: on ne peut

associer de façon univoque la forme déclarative à l'assertion, la forme interrogative à la demande et la forme impérative à l'ordre: il semble donc que Levinson ait raison sur ce point et qu'il faille abandonner l'idée d'un projet de AD, puisqu'il ne peut qu'être basé sur les hypothèses faites en (1).

Ce point de vue me semble cependant contestable. Ce que je vais essayer de montrer - et cela constituera l'objet de ma communication - c'est qu'une approche du type AD est au contraire préférable à une approche du type AC dans la mesure où il est possible d'interroger à partir de la première la conversation en termes de pertinence, ce qui n'est pas possible dans le cadre AC.

## 2. Cohérence et interprétation

Mais avant de montrer en quoi une approche AD est intéressante - et plus spécifiquement la pragmatique conversationnelle développée à Genève autour d'Eddy Roulet -, il me faut répondre à l'objection de Levinson. Ma réponse sera simple, et fera intervenir une distinction entre cohérence et interprétation.

Mon argument est le suivant. L'objection de Levinson ne peut être valide qu'à propos d'une théorie de l'interprétation. Elle est donc fondée en ce qui concerne la théorie des actes de langage, puisque celle-ci a pour objet la mise en place de règles pragmatiques interprétatives. Mais l'objection ne vaut plus lorsqu'il s'agit de AD, car AD n'est pas une théorie de l'interprétation, mais une théorie de la cohérence. Le problème principal des approches AD est de formuler un ensemble d'unités conversationnelles, un ensemble de relations entre ces unités, un ensemble de principes gouvernant la composition des unités simples en unités complexes, bref la formulation de règles de bonne formation. AD pourra donc faire des prédictions sur ce qu'est un discours bien formé, comme la syntaxe est capable de prédire le caractère bien ou mal formé des phrases. A ce titre, on pourra parler pour AD de théorie de la cohérence: son objet est la formulation de règles d'enchaînement, règles faisant intervenir principalement les propriétés des énoncés (cf. pour une tentative de formulation de telles règles Labov & Fanshel 1977, Sinclair & Coulhard 1975, van Dijk 1977, Moeschler 1982, 1985 et 1986a). Si on admet que AD est une approche de la cohérence, et non une approche interprétative, alors l'objection de Levinson tombe, et il devient possible d'envisager les faits conversationnels en termes de AD.

Il me faut, à ce stade, justifier encore mon refus de prendre en considération l'approche AC. Pour des raisons de temps et de place, je serai obligé d'être très rapide. C'est, cette fois, à la dimension interprétative de AC

que je m'attaquerai. L'une des thèses principales de AC - si j'ai bien compris - c'est de voir l'interprétation sous l'angle procédural, comme le résultat d'un travail interactionnel, symétrique à celui de la formulation. En gros, le sens n'est pas donné par un énoncé, il est construit dans et par le processus interactionnel. La conséquence la plus importante de cette approche est d'associer inévitablement "sens de l'activité langagière" à "sens de l'activité interactionnelle". Cette position me semble critiquable, et même inacceptable, car elle interdit toute approche linguistique des faits interprétatifs, et surtout envisage l'interprétation en termes psycho-sociologiques: le sens des énoncés, c'est le sens des activités qu'ils permettent d'accomplir.

J'aimerais introduire ici une toute autre approche de l'interprétation, basée non plus sur une conception sociologisante de la signification, mais sur un certain nombre de postulats psycho-cognitifs. C'est bien évidemment à la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson (cf. Sperber & Wilson 1986) que je fais allusion, et dont je montrerai par la suite qu'elle est compatible avec l'approche AD qu'est la pragmatique conversationnelle genevoise.

### 3. Pertinence

L'approche de Sperber et Wilson se situe dans le cadre des études psycho-cognitives sur les processus de compréhension ou d'interprétation. L'idée centrale est que, dans le traitement des informations langagières ou autres, interviennent des processus inférentiels de nature déductive (visant essentiellement l'adjonction et l'élimination de propositions), processus déclenché par le principe de pertinence. Ce principe indique simplement que chaque acte de communication véhicule une présomption de pertinence optimale. Cette présomption est motivée par le fait que le traitement de l'information nécessite un certain effort cognitif, et implique certains effets. Si, dès lors, un locuteur demande l'attention de son interlocuteur en lui demandant d'interpréter son énoncé, cela suppose que l'énoncé aura quelques effets cognitifs, malgré l'effort de traitement qui sera requis. Le principe de pertinence est donc un principe tout à fait général de la communication (qualifiée par Sperber et Wilson d'ostensive-inférentielle), qui n'a ni à être obéi, ni à être violé. Il est effectif, quelque soit la nature de l'acte de communication (verbale, non verbale, gestuelle, non gestuelle, etc.). La présomption de pertinence maximale et les notions d'effets et d'efforts cognitifs permettent de donner une définition comparative de la pertinence d'un acte de communication, comme par exemple un énoncé:

(2) (i) Plus l'effet cognitif est grand, plus l'énoncé

est pertinent.

(ii) Plus l'effort cognitif impliqué est grand, moins l'énoncé est pertinent.

Un énoncé maximale pertinent sera donc un énoncé qui aura beaucoup d'effets pour peu d'efforts. Les effets cognitifs sont définis en termes des implications contextuelles (synthétiques) déclenchées par l'association d'une proposition (exprimée par un énoncé par exemple) et d'un contexte (vu comme un ensemble de propositions). L'effort cognitif est, lui, envisagé en termes des règles de déduction mobilisées par les concepts-constituants des propositions et rattachés à leurs entrées soit logiques, soit lexicales, soit encore encyclopédiques.

Les notions de pertinence et de contexte ne sont pas nouvelles en pragmatique, et on pourrait partir du principe que cette nouvelle approche n'est qu'un déguisement psychocognitif des anciennes théories pragmatiques, notamment des approches à la Grice (cf. Grice 1975, Gazdar 1979 et Levinson 1983). Cependant, il faut admettre que le sens et le rôle de ces deux concepts est totalement différent. Dans l'approche gricienne, la pertinence intervient comme une règle ou maxime de conversation, à côté de règles comme celles de quantité, de qualité ou de manière. De plus, la notion centrale chez Grice est celle de coopération et non celle de pertinence. Les sujets parlants doivent coopérer, et c'est en vertu de ce principe que l'interlocuteur peut opérer un calcul déductif faisant intervenir les règles conversationnelles. Par contre, chez Sperber et Wilson, la pertinence intervient comme un principe fondateur de l'acte de communication, et non en tant que règle. Cela implique que la notion de coopération est inutile, de même que celle de règles conversationnelles. En second lieu, la notion de contexte a un rôle tout à fait différent dans les deux approches pragmatiques. Chez Grice, le contexte n'intervient que dans un type particulier de calcul interprétatif, qui concerne les implicatures conversationnelles particulières, dont la propriété principale est de n'être déclenchées par aucune marque linguistique, mais par l'interaction contenu de l'énoncé-contexte. Chez Sperber et Wilson par contre, le contexte intervient nécessairement dans le processus de compréhension, car toutes les implications synthétiques non triviales qui sont déclenchées le sont à partir de la combinaison proposition-contexte. De plus, à un énoncé n'est pas rattaché un contexte, mais un ensemble de contextes, parmi lesquels le principe de pertinence permettra de choisir celui qui optimisera la pertinence de l'énoncé. Le contexte est donc une variable, et non plus une constante comme dans la plupart des théories pragmatiques.

Ce que je vais essayer de montrer maintenant, c'est que la notion de pertinence intervient également de façon

cruciale dans l'interprétation des faits conversationnels. Mais pour ce faire, il me faudra distinguer deux types de pertinence, la pertinence contextuelle de Sperber et Wilson et la pertinence conversationnelle.

#### 4. Pertinence conversationnelle et pertinence contextuelle

Je distinguerai la pertinence conversationnelle de la pertinence contextuelle de la façon suivante:

- (3) La pertinence conversationnelle désigne le statut fonctionnel d'un énoncé.
- (4) La pertinence contextuelle désigne le statut interprétatif d'un énoncé.

La pertinence contextuelle est ainsi une notion propre à une théorie de l'interprétation: elle désigne l'effet (variable) de l'association d'un énoncé à un contexte. Par contre, la pertinence conversationnelle n'est pas une notion interprétative, mais une notion discursive: ce qui est en cause est la relation fonctionnelle d'un constituant du discours relativement à d'autres constituants. En d'autres termes, la pertinence conversationnelle a à voir avec la notion de cohérence, et donc d'enchaînement.

Ce que je voudrais montrer, c'est que la notion de pertinence conversationnelle est, au même titre que la pertinence contextuelle, une notion comparative. En d'autres termes, un constituant conversationnel sera plus ou moins pertinent conversationnellement. Les facteurs déterminant ce plus ou moins relèvent également du degré d'effort dans le traitement fonctionnel, et des effets fonctionnels. L'effort de traitement lié à l'évaluation de la pertinence conversationnelle concerne une notion centrale de la pragmatique conversationnelle, celle d'intégration. On dira qu'un constituant de rang i s'intègre dans un constituant de rang j si et seulement si il existe une relation fonctionnelle, de niveau interactif ou illocutoire, entre ces deux constituants. La condition nécessaire à la pertinence conversationnelle, c'est donc la capacité à intégrer un constituant X dans un constituant Y, ou à projeter l'intégration possible de X dans Y. Corollairement, l'effet fonctionnel lié à l'évaluation de pertinence conversationnelle concerne les effets d'une telle intégration: ouverture d'un nouvel échange, modification de l'interprétation, changement d'orientation argumentative du constituant complexe, etc.

J'ai dit tout à l'heure qu'un constituant conversationnel pouvait être plus ou moins pertinent conversationnellement, et que ce plus ou moins était lié à la relation entre effort de traitement fonctionnel et effet fonctionnel. Il me faut maintenant indiquer ce que peut signifier cette notion de "plus ou moins grande pertinence conver-

sationnelle". L'idée sous-jacente est la suivante: au processus même de production des constituants conversationnels (actes de langage, interventions, échanges) sont associées des hypothèses interprétatives projectives concernant leur statut fonctionnel ("être un argument", "être une conclusion", "préparer un constituant directeur", "être une question", etc.). Par conséquent, le degré de pertinence conversationnelle va dépendre de la possibilité d'assigner plus ou moins fortement une fonction à ce constituant à l'intérieur d'un réseau structurel de relations fonctionnelles. Plus l'effort pour assigner une telle fonction à un constituant sera grand, moins le constituant sera pertinent conversationnellement. De façon inverse, plus l'assignation de fonction sera facile (et donc l'effort moindre), plus le constituant sera pertinent conversationnellement. Corollairement, plus les effets liés à une intégration seront grands, plus le constituant sera pertinent conversationnellement; et plus les effets seront faibles, moins le constituant sera pertinent conversationnellement.

Arrivé à ce stade, il est légitime de réclamer des exemples, ou tout au moins des illustrations de ces types de phénomènes. Je vais donc proposer quatre exemples authentiques ou artificiels illustrant l'assignation de pertinence conversationnelle relativement à l'effort de traitement et à ses effets fonctionnels (les constituants évalués en termes de leur pertinence conversationnelle sont en majuscules):

#### (5) Faible pertinence conversationnelle en fonction de l'effort impliqué (APOSTROPHES -1.2.85- entre B. Pivot et F. Hebrart):

- BP1 alors vous aviez quel âge à ce moment
- FH1 ben écoutez je suis née en vingt-six j'avais enfin on ne peut pas parler uniquement de trente-six pour le Front Populaire il y a toute une préparation moi je me souviens de du six février trente-quatre et: Je me souviens de mon père avec un revolver le soir du six février
- BP2 ET VOTRE PÈRE C'ÉTAIT QUI
- FH2 ah de mon père André Chamson
- BP3 André Chamson PARCE QUE - TOUS LES SPECTATEURS NE SAVENT PAS donc c'était un écrivain
- FH3 très engagé
- BP4 très engagé à gauche on dit un intellectuel de gauche et donc chez vous il y avait tous les intellectuels de gauche qui sont passés
- FH4 oui on ne peut pas être très gâtée ça avec les relations avec les intellectuels de gauche

- (6) Forte pertinence conversationnelle en fonction de l'effort impliqué (Agence de voyage, entre un client C et l'employée A):

A1 b'jour - m'sieur  
 C1 b'jour J'VOUDRAIS VOUS DEMANDER QUELQUE CHOSE - il faudrait que je prenne un billet d'avion Genève-Rome et retour  
 A2 oui  
 C2 mais j'sais pas encore si je pars à la fin octobre ou au début novembre  
 A3 oui  
 C3 est-ce que j'ai la possibilité de l'payer maintenant  
 A4 bien sûr  
 C4 et puis de retéléphoner ensuite pour vous dire la date une semaine à l'avance

- (7) Forte pertinence conversationnelle en fonction des effets impliqués (échange entre un professeur P et un élève E):

P1 VOUS SAVEZ L'ANGLAIS - HEIN  
 E1 oui bien sûr  
 P2 ET VOUS AVEZ ENTENDU PARLER DE SCHEGLOFF N'EST-CE PAS  
 E2 en effet  
 P3 alors vous nous présenterez son papier sur les pre-pre au prochain séminaire

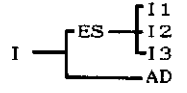
- (8) Faible pertinence conversationnelle en fonction des effets impliqués (QUOTIDIEN PLURIEL -déc.83- entre J. Chancel et H. Vasseneau):

JC1 vous ne montez plus jusqu'à Paris  
 HV1 J'DÉCENTRALISE MOI  
 JC2 ah oui vous décentralisez  
 HV2 J'SUIS POUR LA RÉGIONALISATION  
 JC3 oui d'accord oui oui d'accord /  
 e - rien à Paris //  
 HV3 J'EN J'AI EXPOSÉ À PARIS À LA GALERIE  
 JC4 non non mais non je parle en ce moment  
 HV4 ah  
 JC5 non rien  
 HV5 non

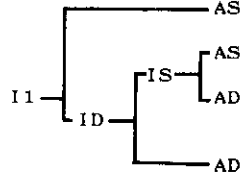
Reprenons chacun de ces exemples, en regard des descriptions structurelles et fonctionnelles de la pragmatique conversationnelle. Si l'on prend le cas de (5), ce qui peut paraître bizarre, c'est la relation de pertinence qui existe entre la question de BP et votre père c'était qui et l'intervention précédente de FH (FH1): au moment de l'occurrence de BP2, il est difficile de voir, même de postuler une intégration de ce constituant dans un autre constituant. Ce n'est qu'à l'occurrence de parce que tous

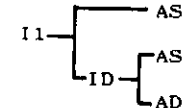
les spectateurs ne savent pas que la question devient pertinente: en fait, elle est justifiée par l'ignorance supposée et rappelée par BP du contexte familial de FH. De faiblement pertinente conversationnellement, la question devient pertinente à l'occurrence de parce que. Si l'on accepte donc la paraphrase (5'), on peut donner la représentation structurelle (5'') qui indique, comme résultat du processus d'enchaînement, l'intégration résultative, et donc la pertinence conversationnelle de la question de BP:

(5') Je vous ai posé la question, parce que tous les spectateurs ne savent pas.

(5'')  et votre père c'était qui  
 I1 André Chamson  
 I2 André Chamson  
 AD parce que tous les spectateurs ne savent pas

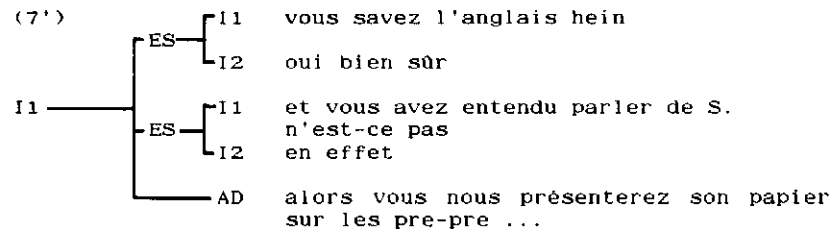
L'exemple (6) illustre un fait très courant de minimalisation du coût de traitement par une indication de la fonction illocutoire du constituant directeur de l'intervention à l'aide d'un préliminaire de préliminaire. Ce que nous donne en effet le constituant j'voudrais vous demander quelque chose, c'est le statut fonctionnel (de demande d'information) de l'intervention du client. L'interlocuteur pourra donc faire l'hypothèse interprétative que tout ce qui suit ce préliminaire de préliminaire doit être envisagé comme faisant partie d'une intervention de demande d'information. La représentation structurelle (6') ne fait à ce titre qu'indiquer la structure prototypique des séquences monologiques du type préliminaire de préliminaire + préliminaire + demande, représentée en (6''):

(6')  AS j'voudrais vous demander quelque chose  
 I1 ID IS AS il faudrait que j prenne un billet d'avion Genève-Rome et retour  
 AD mais j'sais pas encore si je pars à la fin octobre ou au début novembre  
 AD est-ce que j'ai la possibilité de l'payer maintenant et puis de retéléphoner ensuite...

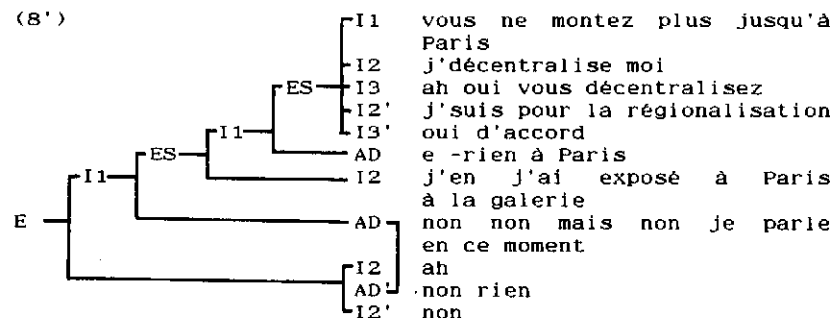
(6'')  AS PRELIMINAIRE DE PRELIMINAIRE  
 I1 ID AS PRELIMINAIRE  
 AD DEMANDE

L'exemple (7) fait intervenir le phénomène d'intégration d'un échange subordonné dans un constituant directeur.

et donc, via le processus d'intégration, l'évaluation des interventions initiatives des deux échanges subordonnés comme fortement pertinentes conversationnellement. Il faut remarquer ici qu'on peut postuler projectivement cette intégration, dans la mesure où les marques hein et n'est-ce pas autorisent des hypothèses projectives sur le caractère intégrable des constituants qui les contiennent. La représentation structurelle (7') indique une structure d'intégration proactive, similaire, mais déclenchée différemment, à (5'') :



Enfin, le dernier exemple, qui illustre le mécanisme de l'expansion par relance (cf. Moeschler 1985, 162), montre que les tentatives de relance successives de JC ont pour but principal l'obtention d'une réponse satisfaisante, permettant son intégration dans l'échange principal et la clôture de celui-ci. Même si le processus d'intégration progressif est structurellement identique aux cas rencontrés précédemment, il traduit néanmoins une recherche de complétude interactionnelle motivée par la faible pertinence conversationnelle des réponses successives de HV :



Les quatre exemples conversationnels ci-dessus ont permis d'illustrer la notion de pertinence conversationnelle, en relation avec les concepts d'effort de traitement et d'effet impliqué. Ceci dit, mon illustration était purement didactique, et envisageait les faits de pertinence conversationnelle sous leur aspect purement résultatif,

ou statique. J'aimerais maintenant, dans la dernière partie de ma communication, montrer les aspects dynamiques et procéduraux de l'évaluation de la pertinence conversationnelle. Il me faudra faire intervenir un nouveau concept, celui de contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement, et ajouter deux principes indiquant comment et pourquoi les processus liés à la pertinence conversationnelle opèrent de telle ou telle façon.

##### 5. Règle d'accès au contexte conversationnellement pertinent

Nous avons vu précédemment quel principe gouvernait l'attribution d'un degré de pertinence conversationnelle : l'intégrabilité d'un constituant conversationnel dans un constituant plus grand. La question qu'il me faut résoudre maintenant est celle du mode d'intégration d'un tel constituant. Je prendrai à cet effet l'exemple (5), qui me permettra de proposer une solution à la question du comment de l'intégration conversationnelle. Cette solution passe par l'adoption de la loi de discours conversationnelle suivante, proposée ailleurs (cf. Moeschler 1985, chapitre 5) pour résoudre le problème de la clôture des échanges :

##### (9) Loi de remontée maximale :

Remonter jusqu'au premier constituant dialogique complet pertinent pour l'enchaînement.

La fonction de cette loi est de permettre d'accéder à l'antécédent du connecteur pragmatique parce que en (5), et donc d'accéder au contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement. Le contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement est ici le matériel discursif correspondant à la proposition P de la forme logique P parce que Q. Dans la plupart des enchaînements monologiques, la question de la recherche de l'antécédent du connecteur, à savoir du contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement, ne se pose pas, étant donné l'isomorphisme entre structure propositionnelle et structure d'acte. Par contre, lorsque le connecteur est employé en reprise dialogique, la question du mode de l'enchaînement est une question cruciale. La paraphrase de l'enchaînement en parce que donnée en (5') montre que le matériel intervenant dans la proposition P correspond à un échange. La loi de remontée maximale va donc prédire un mode d'enchaînement conforme à l'intuition interprétative donnée par la paraphrase (5').

La règle (9) permet donc de justifier l'approche conversationnelle d'un fait d'enchaînement, préalablement envisagé en termes de pertinence conversationnelle. Ce que nous avons alors observé, et qu'il faut encore expliquer, c'est le changement opéré dans l'évaluation de la

pertinence conversationnelle de la question et votre père c'était qui. Dans un premier temps, cette intervention initiale est faiblement pertinente. Son faible degré de pertinence s'explique par la difficulté de postuler projectivement une intégration possible de l'échange à venir, et de l'impossibilité de rattacher l'échange en question à ce qui précède: le processus de pertinence conversationnelle est mis en "stand-by". Mais dans un deuxième temps, à l'occurrence de parce que tous les spectateurs ne savent pas, la pertinence conversationnelle de la question est optimisée: la loi de remontée maximale permet en effet d'interpréter l'échange qu'elle initie comme l'antécédent dialogique du connecteur parce que. Ceci dit, la loi de remontée maximale, si elle permet d'articuler un constituant conversationnel à un autre (un échange à un acte directeur) n'explique pas pourquoi l'enchaînement lui-même à l'aide de parce que est conversationnellement pertinent. Il faut faire intervenir ici deux principes, qui indiquent clairement une analogie de fonctionnement entre la pertinence conversationnelle et la pertinence contextuelle. Le premier principe va déterminer la pertinence conversationnelle en fonction de la taille des objets discursifs à traiter. Le second indique le degré de pertinence non pas en termes quantitatifs, mais en termes qualitatifs:

- (10) Plus le contexte conversationnel est petit, plus la pertinence conversationnelle est forte; plus le contexte conversationnel est grand, plus la pertinence conversationnelle est faible.
- (11) Plus l'accès au contexte conversationnel est difficile, moins la pertinence conversationnelle est forte.

Dans le cas de (5), le contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement est limité à un échange de trois interventions: il est donc petit, et favorise la force de la pertinence conversationnelle de l'enchaînement à l'aide de parce que. De façon inverse, la plupart des enchaînements à l'aide de non mais font intervenir un contexte conversationnel très grand, qui minimise leur pertinence conversationnelle. Pour illustrer le cas du deuxième principe, prenons l'exemple fameux de Grock, utilisé ailleurs (cf. Auchlin 1981) pour introduire à la notion d'intégration:

- (12) A1: Vous connaissez le célèbre pianiste Paderewski?  
B1: Paderewski?  
A2: Oui.  
B2: Bien sûr.  
A3: Eh bien, il joue encore mieux que moi.

Le problème interprétatif lié à cet exemple tient à la contradiction existant d'une part entre la nécessité de

reconnaître dans les deux échanges A1-B1-A2-B2 une activité préparatoire à l'acte directeur A3 (la chute) et les instructions associées à eh bien: il y a bien difficulté, à l'occurrence de eh bien, à intégrer les échanges précédents, i.e. à en faire le contexte conversationnellement pertinent pour l'enchaînement.

## 6. Conclusion

Parti de la distinction entre AD et AC, j'ai essayé de montrer dans un premier temps pourquoi les approches du types AD résistaient aux critiques de la pragmatique, et dans un deuxième temps en quoi les approches AD différaient des théories psycho-cognitives, comme celle de Sperber et Wilson par exemple. Dans un troisième temps, j'ai indiqué en quoi une variante des approches AD, la pragmatique conversationnelle genevoise, bien qu'au départ une théorie de la production et de la cohérence des discours, pouvait s'articuler à une théorie de l'interprétation et de la pertinence. La notion clé devient en effet celle de pertinence, et plus précisément de pertinence conversationnelle et de pertinence contextuelle. Dans les deux cas, l'interprétation se fait via le recours au contexte, propositionnel dans le cas de la pragmatique de la pertinence, conversationnel dans le cas de la pragmatique conversationnelle. J'ai essayé, enfin, de montrer que les règles d'accès à ces deux types de contexte peuvent être formulées de façon identique.

J'aimerais cependant terminer par deux remarques, qui concernent plus particulièrement la pragmatique conversationnelle. La première remarque est liée à la légitimité de comparer une théorie de l'interprétation (la pragmatique de la pertinence) à une théorie de la cohérence (la pragmatique conversationnelle). En fait, bien qu'appartenant au paradigme des modèles AD, la pragmatique conversationnelle n'est pas seulement une théorie de la cohérence, mais également une théorie de l'interprétation. Certes, dans sa version structurelle (ou modèle statique), il est difficile d'y voir autre chose qu'une théorie de la cohérence. Mais dans sa version dynamique (qui intègre notamment les notions de stratégies interactives, interactionnelles et interprétatives, de contraintes inter- et intra-intervention, de principe linéaire de traitement de l'information conversationnelle, de principe d'interprétation dialogique, etc., cf. Roulet & al. 1985, chapitre 3) on est véritablement à cheval entre une théorie de l'interprétation et une théorie de la production. Je crois, à ce titre, qu'il était urgent d'examiner certains faits conversationnels, observés depuis longtemps, du point de vue d'une théorie interprétative.

Deuxième remarque. Elle concerne le statut psychocognitif des règles conversationnelles, et notamment de

la loi de remontée maximale. Si la loi de remontée maximale concerne uniquement le modèle conversationnel, et non les sujets parlants, elle permet néanmoins de mettre à jour la nécessité de dépasser l'explication structuraliste par des hypothèses psycho-cognitives. En effet, faire intervenir, pour le contexte conversationnel, la dimension du contexte conversationnel et l'effort de traitement revient à donner une explication psycho-cognitive à des faits conversationnels. Mais ceci ne devrait pas surprendre outre mesure: si l'on admet que les calculs inférentiels se font via le principe de pertinence et se gèrent efficacement en termes d'effort et d'effet, on ne voit pas pourquoi des calculs de portée conversationnelle n'opèreraient pas de la même façon, et ne mobiliseraient pas ainsi les mêmes principes cognitifs.

Université de Genève

Jacques Moeschler

Faculté des lettres

CH 1211 Genève 4

#### Bibliographie

- Anscombe, J.C. (1980): "Voulez-vous dériver avec moi?", Communications 32, 61-124.
- Auchlin, A. (1981): "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", Etudes de linguistique appliquée 44, 88-103.
- Dijk, T.A. van (1977): Text and context, London, Longman.
- Gazdar, G. (1979): Pragmatics. Implicature, presupposition, and logical form, New York, Academic Press.
- Goffman, E. (1981): Forms of talk, Oxford, Blackwell.
- Gordon, D. & Lakoff, G. (1975): "Conversational postulates", in P. Cole & J.L. Morgan (eds): Syntax and semantics 3: Speech acts, New York, Academic Press, 83-106.
- Grice, H.P. (1975): "Logic and conversation", in P. Cole & J.L. Morgan (eds): Syntax and semantics 3: Speech acts, New York, Academic Press, 41-58.
- Labov, W. & Fanshel, D. (1977): Therapeutic discourse. Psychotherapy as conversation, New York, Academic Press.

- Levinson, S.C. (1983): Pragmatics, Cambridge, CUP.
- Moeschler, J. (1982): Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, Berne, Lang.
- Moeschler, J. (1985): Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris, Hatier.
- Moeschler, J. (1986): "Answers to questions about questions and answers", Journal of Pragmatics 10, 227-253.
- Roulet, E. (1980a): "Stratégies d'interaction, modes d'implication et marqueurs illocutoires", Cahiers de linguistique française 1, 80-103.
- Roulet, E. (1980b): "Modalité et illocution. Pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête", Communications 32, 216-239.
- Roulet, E. & al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- Sacks, H., Schegloff, E.A. & Jefferson, G. (1974): "A simplest systematics for the organisation of turn-taking in conversation", Language 50/4, 696-735.
- Searle, J.R. (1982): Sens et expression, Paris, Minuit.
- Sinclair, J.M. & Coulthard, R.M. (1975): Towards an analysis of discourse, Oxford, OUP.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1986): Relevance: communication and cognition, Oxford, Blackwell.